

Tenancy Agreement

A quick guide and template for urban areas



Contrats de location

Un guide rapide pour les zones urbaines

This guide provides advice on residential tenancy agreements in urban areas. It is primarily intended for Ugandan nationals and refugees, and the local authorities working to provide access to adequate housing. It covers the relevant legal framework, the rights and obligations of the parties, and includes a template to assist with tenancy agreements.

Ce guide fournit des conseils sur les contrats de location résidentielle dans les zones urbaines. Il est principalement destiné aux ressortissants ougandais et aux réfugiés, ainsi qu'aux autorités locales travaillant à fournir un accès à un logement adéquat. Il couvre le cadre juridique pertinent, les droits et obligations des parties, et comprend un modèle pour aider à la rédaction des contrats de location.



Box 1: Tenure security

Land tenure refers to the relationship of individuals and groups to land and housing defined legally, through custom or informally. Forms of tenure include ownership, lease, occupation, cooperative housing, emergency housing and informal settlements. In Uganda, land tenure is multi-dimensional, involving social, cultural, economic, institutional and political factors, especially in urban areas. Tenure security means protection against forced evictions, harassment and other threats regardless of tenure type. Secure tenure is also a precondition for exercising a various rights, including adequate housing, food and work.



Encadré 1 : Sécurité de la tenure

La tenure foncière fait référence à la relation des individus et des groupes avec la terre et le logement, définie légalement, par la coutume ou de manière informelle. Les formes de tenure comprennent la propriété, le bail, l'occupation, le logement coopératif, le logement d'urgence et les établissements informels. En Ouganda, la tenure foncière est multidimensionnelle, impliquant des facteurs sociaux, culturels, économiques, institutionnels et politiques, notamment dans les zones urbaines. La sécurité de la tenure signifie une protection contre les expulsions forcées, le harcèlement et d'autres menaces, quel que soit le type de tenure. La sécurité de la tenure est également une condition préalable à l'exercice de divers droits, y compris le logement adéquat, la nourriture et le travail.

This guide is for information purposes only and is not legal advice. Readers should consult qualified legal counsel for their specific circumstances. While believed to be accurate at the time of publication, the information's accuracy and completeness cannot be guaranteed. Ce guide est à titre informatif seulement et ne constitue pas un conseil juridique. Les lecteurs doivent consulter un conseiller juridique qualifié pour leur situation spécifique. Bien que considéré comme exact au moment de la publication, l'exactitude et l'exhaustivité des informations ne peuvent être garanties.

This initiative is supported and funded by:



Cette initiative est soutenue et financée par

Understanding Tenancy Agreements

What is a tenancy agreement?

A tenancy agreement is a legal contract between a property owner (a landowner) and a person (a tenant) defining the terms and conditions of renting the property for a specified period. It includes details such as rent amount, payment schedule, duration of the tenancy, and the obligations of both parties.

The legal framework in Uganda

In Uganda, tenancy agreements for residential and business premises are governed by the Landlord and Tenant Act of 2022. According to the law, tenancy agreements can be made in writing, verbally or implied by the action of the parties. However, agreements with a value higher than UGX 500,000 per month (25 currency points)¹ must be in writing.

The importance of a written tenancy agreement

While verbal tenancy agreements can be legally binding in Uganda, promoting written agreements can provide enhanced protection. A written agreement fosters a positive relationship between landowner and tenants by clearly defining their respective responsibilities and rights. It provides both parties with documented proof and a common understanding of the tenancy terms and conditions. By ensuring compliance with the existing legal framework, written agreements establish stability and security for both parties. Additionally, they help set and manage realistic expectations, serving as a key tool to minimise potential disputes during the tenancy period.

¹ One (1) currency point is equivalent to UGX 20,000

Comprendre les contrats de location

Qu'est-ce qu'un contrat de location?

Un contrat de location est un contrat juridique entre un propriétaire (un bailleur) et une personne (un locataire) définissant les termes et conditions de la location de la propriété pour une période spécifiée. Il comprend des détails tels que le montant du loyer, le calendrier de paiement, la durée de la location et les obligations des deux parties.

Le cadre juridique en Ouganda

En Ouganda, les contrats de location pour les locaux résidentiels et commerciaux sont régis par la loi sur les propriétaires et les locataires de 2022. Selon la loi, les contrats de location peuvent être établis par écrit, verbalement ou par les actions des parties. Cependant, les contrats avec une valeur supérieure à 500 000 UGX par mois (25 points de monnaie) doivent être écrits.

L'importance d'un contrat de location écrit

Bien que les contrats de location verbaux puissent être juridiquement contraignants en Ouganda, promouvoir les contrats écrits peut offrir une protection accrue. Un contrat écrit favorise une relation positive entre le propriétaire et les locataires en définissant clairement leurs responsabilités et droits respectifs. Il fournit aux deux parties une preuve documentée et une compréhension commune des termes et conditions de la location. En assurant le respect du cadre juridique existant, les contrats écrits établissent une stabilité et une sécurité pour les deux parties. De plus, ils aident à fixer et à gérer des attentes réalistes, servant de clé pour minimiser les conflits potentiels pendant la période de location.

¹ Un (1) point de monnaie équivaut à 20 000 UGX.

Key elements of a written tenancy agreement

When drafting a tenancy agreement, including these elements helps establish clear expectations and protects the rights of both landowners and tenants throughout the tenancy period.

- **Description of the land/property:** Specify the precise location and boundaries, including the street name, plot or block number, village and district name.
- **Identification of parties to the tenancy:** Include the landowner and the tenant's full names and contact information, including a phone number.
- **Tenancy period:** Clearly state the start and end dates of the tenancy.
- **Rental fee and payment terms:** Specify the amount of rent and frequency of payments. Rent is typically paid monthly after an initial three-month advance payment. Utilities are not generally included in the rental fee; tenants pay by consumption. It is advised to have individual water and electricity meters for accurate billing.
- **Notice periods:** Detail the notice periods for rent increments and termination of the agreement, ensuring compliance with legal requirements.
 - ✓ **Rent Increment Notice:** Landowners must give tenants at least 60 days' notice before increasing the rent. The increment cannot exceed 10% of the annual rent and can only be increased once per year.
 - ✓ **Termination Notices:** The notice period depends on the type of tenancy. Landowners must provide tenants with the following notice periods: 7 days for weekly tenancies, 30 days for monthly tenancies, and 60 days for annual (12-month) tenancies. Parties can agree on a different notice period, but any period shorter than the specified ones is invalid.
- **Purpose of the land/property:** Specify the purpose of the tenancy agreement (e.g., residential).
- **Rights and obligations:** Clearly outline the responsibilities of both parties, including maintenance and repairs.

Éléments clés d'un contrat de location écrit

Lors de la rédaction d'un contrat de location, inclure ces éléments aide à établir des attentes claires et à protéger les droits des propriétaires et des locataires tout au long de la période de location.

- **Description du terrain/propriété:** Spécifiez l'emplacement précis et les limites, y compris le nom de la rue, le numéro de parcelle ou de bloc, le village et le nom du district.
- **Identification des parties au contrat de location:** Incluez les noms complets et les coordonnées du propriétaire et du locataire, y compris un numéro de téléphone.
- **Période de location:** Indiquez clairement les dates de début et de fin de la location.
- **Loyer et modalités de paiement:** Spécifiez le montant du loyer et la fréquence des paiements. Le loyer est généralement payé mensuellement après un paiement initial de trois mois à l'avance. Les services publics ne sont généralement pas inclus dans le loyer ; les locataires paient en fonction de leur consommation. Il est conseillé d'avoir des compteurs individuels pour l'eau et l'électricité pour une facturation précise.
- **Périodes de préavis:** Détaillez les périodes de préavis pour les augmentations de loyer et la résiliation du contrat, en veillant à respecter les exigences légales.
 - ✓ **Avis d'augmentation de loyer:** Les propriétaires doivent donner aux locataires un préavis d'au moins 60 jours avant d'augmenter le loyer. L'augmentation ne peut pas dépasser 10% du loyer annuel et ne peut être appliquée qu'une fois par an.
 - ✓ **Préavis de résiliation:** La période de préavis dépend du type de location. Les propriétaires doivent fournir les préavis suivants aux locataires: 7 jours pour les locations hebdomadaires, 30 jours pour les locations mensuelles et 60 jours pour les locations annuelles (12 mois). Les parties peuvent convenir d'une période de préavis différente, mais toute période inférieure à celles spécifiées est invalide.

- **Tax payments:** Specify that landowners are responsible for covering all current and future taxes, including municipal rates.
 - **Dispute resolution provision:** Agree on mechanisms to resolve disputes, ensuring clarity and fairness.
 - **Signatures:** Obtain signatures from both parties and witnesses. It is advisable for both spouses to sign the tenancy agreement, where possible. This practice can safeguard women's interests in cases like divorce or the loss of their husbands, as housing decisions significantly impact their safety, security, and family stability.
- **Usage du terrain/propriété:** Spécifiez l'usage prévu du contrat de location (par exemple, résidentiel).
 - **Droits et obligations:** Détaillez clairement les responsabilités des deux parties, y compris l'entretien et les réparations.
 - **Paiement des taxes:** Spécifiez que les propriétaires sont responsables de couvrir toutes les taxes actuelles et futures, y compris les taxes municipales.
 - **Disposition de règlement des différends:** Convenir des mécanismes de résolution des différends, en assurant clarté et équité.
 - **Signatures:** Obtenez les signatures des deux parties et des témoins. Il est conseillé que les deux conjoints signent le contrat de location, si possible. Cette pratique peut protéger les intérêts des femmes en cas de divorce ou de perte de leur mari, car les décisions en matière de logement ont un impact significatif sur leur sécurité, leur sûreté et la stabilité de leur famille.



Box 2: Women's Security of Tenure

With many refugee women taking on the role of head of households, they are increasingly involved in property-related matters, including signing tenancy agreements. Property rights are central for a woman's stability in cases of household breakdown due to death, divorce or abandonment, which have become more common during crises. In these situations, women

assume the responsibilities of a head of household and are responsible for any children and other dependents. Therefore it is recommended that particular attention is paid to women and support initiatives to ensure their security of tenure.



Encadré 2 : Sécurité de la tenure pour les femmes

Avec de nombreuses femmes réfugiées assumant le rôle de chef de famille, elles sont de plus en plus impliquées dans les questions liées à la propriété, y compris la signature de contrats de location. Les droits de propriété sont essentiels pour la stabilité d'une femme en cas de rupture du ménage due à un décès, un divorce ou un abandon, qui sont devenus plus courants en

période de crise. Dans ces situations, les femmes assument les responsabilités de chef de ménage et sont responsables des enfants et autres personnes à charge. Il est donc recommandé de prêter une attention particulière aux femmes et de soutenir les initiatives visant à garantir leur sécurité de tenure.

For more information and to seek support:

Norwegian Refugee Council (NRC)

Kampala: Offices at Mengo, Nsambya, Ndejje, Kawempe, Kireka (Plavu), Salama Road (PPDRU).

Arua: Offices at Mvara Arua City along Oluko Road and ICLA access center at Water Department Offices, Arua District Local Government next to Auditor General's Office along Pajjulu Road.

Refugee Law Project (RLP)

Kampala: Office at Old Kampala, Opposite Old Kampala Primary School-Coronation Road.

Arua: Office at Water Mount Road/MUBS Avenue Nvara.

Ugandan Law Society (ULS)

Kampala: Office at Block 216 Plot 610, Buye, Wamala Road.

Arua: Office at Plot 12, Junior Quarters, Accessible Obi Crescent.

FRRM Helpline 0800 32 32 32

Pour plus d'informations et pour obtenir de l'aide:

Conseil Norvégien pour les Réfugiés (NRC)

Kampala: Bureaux à Mengo, Nsambya, Ndejje, Kawempe, Kireka (Plavu), Salama Road (PPDRU).

Arua: Bureaux à Mvara, Arua City le long de Oluko Road et centre d'accès ICLA au Bureau Départemental de l'Eau des Bureaux du Gouvernement Local du District d'Arua, à côté du Bureau de l'Auditeur Général le long de Pajjulu Road.

Projet de Droit des Réfugiés (RLP)

Kampala: Bureau à Old Kampala en face de l'École Primaire Old Kampala-Coronation Road.

Arua: Bureau à Water Mount Road/MUBS Avenue Nvara.

Société de Droit Ougandaise (ULS)

Kampala: Bureau à Block 216 Plot 610 Buye Wamala Road.

Arua: Bureau à Plot 12 Junior Quarters Accessible Obi Crescent.

Template Tenancy Agreement / Modèle Contrats de Location – (ENG/FRENCH)

REPUBLIC OF UGANDA

IN THE MATTER OF THE LANDLORD AND TENANT ACT,
2022

AND

IN THE MATTER OF THE CONTRACT ACT 2010
(as amended)

TENANCY AGREEMENT

THIS TENANCY AGREEMENT is made this ____ day of _____, 202__.

BETWEEN

_____ with the telephone number _____ (hereinafter referred to as "the Landlord"), including their personal representatives, assignees, and successors in title;

AND

_____ with the telephone number _____ (hereinafter referred to as "the Tenant"), including their personal representatives, assignees, and successors in title on the other part,

Collectively, the Landlord and the Tenant may be referred to as "the Parties" and individually as a "Party."

WHEREAS

(a) The Landlord is the owner of the property located at _____ in _____ Village, _____ District (herein referred to as "the Premises") and;

(b) The Tenant desires to rent the Premises, and the Landlord is willing to rent out the Premises, and,

(c) The Tenant is willing and ready to rent the Premises from Landlord under the following agreed terms,

(d) Both Parties have represented to each other that they are legally capable of fulfilling the above obligations and have both agreed to enter into this transaction with the intent to be legally bound.

NOW THIS AGREEMENT WITNESSETH;

1. CONSIDERATION

(a) The Tenant shall pay the Landlord a monthly rent of Uganda Shillings, UGX _____, exclusive of any/all utilities and service fees. It is a condition of this agreement

RÉPUBLIQUE DE L'UGANDA

EN VERTU DE LA LOI SUR LES PROPRIÉTAIRES ET LES
LOCATAIRES, 2022

ET

EN VERTU DE LA LOI SUR LES CONTRATS DE 2010
(telle qu'amendée)

CONTRAT DE LOCATION

CE CONTRAT DE LOCATION est établi ce ____ jour de _____, 202__.

ENTRE

_____ avec le numéro de téléphone _____ (ci-après dénommé « le Propriétaire »), y compris ses représentants personnels, cessionnaires et successeurs en titre

ET

_____ avec le numéro de téléphone _____ (ci-après dénommé « le Locataire »), y compris ses représentants personnels, cessionnaires et successeurs en titre de l'autre part,

Collectivement, le Propriétaire et le Locataire peuvent être appelés "les Parties" et individuellement comme une "Partie."

ATTENDU QUE

(a) Le Propriétaire est le propriétaire de la propriété située à _____ dans le village de _____ District (ci-après dénommé « les Lieux ») et ;

(b) Le Locataire souhaite louer les Lieux, et le Propriétaire est disposé à louer les Lieux, et,

(c) Le Locataire est disposé et prêt à louer les Lieux auprès du Propriétaire selon les termes convenus ci-dessous,

(d) Les deux Parties ont déclaré l'une à l'autre qu'elles sont légalement capables de remplir les obligations ci-dessus et ont convenu d'entrer dans cette transaction avec l'intention d'être légalement liées.

CE CONTRAT TÉMOIGNE DE CE QUI SUIT;

1. CONSIDÉRATION

(a) Le Locataire paiera au Propriétaire un loyer mensuel en shillings ougandais, UGX _____, hors toutes charges et frais de service. Il est stipulé dans ce contrat qu'une fois

that once the Tenant has paid the reserved rent, it is non-refundable.

(b) By the time of execution of this agreement, the Tenant has paid UGX _____ as consideration for the period of _____ to _____.

(c) The rental payment, as stipulated, shall be paid in the following manner" initially, a three-month instalment is to be paid in advance of occupying of the Premises. Once the initial payment is completed, the Tenant is obligated to pay rent on a monthly basis not later than ten (10) days.

(d) The aforesaid rent shall be payable in UGX using the mode proposed by the Landlord (e.g. a receipt).

(e) The rent can only be increased once per year by a maximum of 10% of the annual amount, with at least 60 days' notice given to tenants.

2. DURATION

(a) The tenancy term shall commence on the date and year above first mentioned and shall continue in accordance with the terms and conditions agreed herein.

3. THE TENANT HEREBY AGREES WITH THE LANDLORD as follows:

(a) To pay the said rent in the manner aforesaid.

(b) To use the said Premises strictly as residential premises.

(c) To pay and discharge all future charges for all utilities, including electricity and water bills, in respect of the Premises during the tenancy.

(d) Not to assign, sublet, charge or otherwise dispose of the Premises or any part thereof without the Landlord's consent in writing.

(e) To maintain the Landlord's house in good and tenantable condition, consistent with its original state.

(f) To allow the Landlord or his authorised representatives to enter the premises for inspection at all reasonable times, with prior notice of at least two (2) days.

(g) Not to make any alterations, additions or modifications to the Premises, including removing any partitions, doors, cupboards or fittings or causing damage to floors, walls, windows or roofs without obtaining prior written consent from the Landlord. The said consent of the Landlord shall not be unreasonably withheld.

que le Locataire a payé le loyer réservé, il est non remboursable.

(b) Au moment de l'exécution de ce contrat, le Locataire a payé UGX _____ en contrepartie de la période de _____ à _____.

(c) Le paiement du loyer, tel que stipulé, se fera de la manière suivante: initialement, une tranche de trois mois sera payée à l'avance avant l'occupation des Lieux. Une fois le paiement initial effectué, le Locataire est tenu de payer le loyer sur une base mensuelle au plus tard dix (10) jours après l'échéance.

(d) Le loyer susmentionné sera payable en UGX en utilisant le mode proposé par le Bailleur (par exemple, un reçu).

(e) Le loyer ne peut être augmenté qu'une fois par an avec un préavis d'au moins 60 jours donné aux locataires. L'augmentation ne peut dépasser 10 % du montant annuel.

2. DURÉE

(a) Le terme de la location commencera à la date et l'année mentionnées ci-dessus et continuera conformément aux termes et conditions convenus ici.

3. LE LOCATAIRE S'ENGAGE ENVERS LE BAILLEUR à ce qui suit :

(a) Payer le loyer susmentionné de la manière susmentionnée.

(b) Utiliser les Lieux uniquement comme résidence.

(c) Payer et régler tous les frais futurs pour toutes les utilités, y compris les factures d'électricité et d'eau, concernant les Lieux pendant la durée de la location.

(d) Ne pas céder, sous-louer, hypothéquer ou disposer des Lieux ou d'une partie de ceux-ci sans le consentement écrit du Bailleur.

(e) Maintenir la maison du Bailleur en bon état et en état habitable, conformément à son état d'origine.

(f) Permettre au Bailleur ou à ses représentants autorisés d'entrer dans les Lieux pour inspection à tout moment raisonnable, avec un préavis d'au moins deux (2) jours.

(g) Ne pas apporter de modifications, ajouts ou modifications aux Lieux, y compris enlever des cloisons, portes, armoires ou accessoires ou causer des dommages aux sols, murs, fenêtres ou toits sans obtenir le consentement écrit préalable du Bailleur. Le consentement du Bailleur ne sera pas refusé de manière déraisonnable.

(h) To vacate the premises at the expiration or early termination of the tenancy.

4. THE LANDLORD HEREBY AGREES WITH THE TENANT as follows:

(a) To pay all current and future taxes, and municipal rates that may be charged upon the Premises; and also pay all the outstanding electricity, and water bills before the commencement of the tenancy.

(b) Maintain the exterior of the premises in good repair and condition at all times, PROVIDED always that this clause shall not apply to any damage negligently or deliberately caused by the Tenant or their agents.

(c) As long as the rent specified in this agreement is paid and the Tenant duly observes the conditions outlined herein, to allow the Tenant to enjoy quiet and peaceful possession and occupation of the premises without any disturbance by the Landlord or any person lawfully claiming to act as his agent and/or employees.

(d) To give the Tenant a copy of the fully signed tenancy agreement.

5. PROVIDED ALWAYS AND IT IS HEREBY AGREED BY BOTH PARTIES as follows:

(a) If the rent or any part thereof shall be in arrears for the space of three months (3 months) after the date when the rent should have been paid or if there shall be a breach of any of the conditions in this agreement by the Tenant THEN, in any such case it shall be lawful for the Landlord to re-enter the premises and terminate the tenancy without notice. The Landlord may additionally enforce other rights provided for under the law.

(b) Any revision of the agreed rent shall be given in writing. Any notice under this agreement shall be deemed sufficiently served if left at the address provided by the Tenant or at the Premises.

(c) Any notice under this agreement shall be in writing and shall be delivered in writing to:

The Landlord: _____
_____ (Address)

The Tenant: _____
_____ (Address)

6. GOVERNING LAW AND DISPUTE RESOLUTION

(a) This Agreement shall be construed in accordance with the Laws of Uganda.

(b) If any dispute, controversy, or claim concerning the execution or implementation of this agreement arises, it shall be settled fairly and agreeably.

(h) Quitter les lieux à l'expiration ou à la résiliation anticipée de la location.

4. LE BAILLEUR S'ENGAGE ENVERS LE LOCATAIRE à ce qui suit:

(a) Payer toutes les taxes actuelles et futures, et les taxes municipales qui peuvent être imposées sur les Lieux; et également payer toutes les factures d'électricité et d'eau impayées avant le début de la location.

(b) Maintenir l'extérieur des Lieux en bon état de réparation et de condition à tout moment, À CONDITION que cette clause ne s'applique pas à tout dommage causé par négligence ou délibérément par le Locataire ou ses agents.

(c) Tant que le loyer spécifié dans ce contrat est payé et que le Locataire observe dûment les conditions décrites ici, permettre au Locataire de jouir paisiblement et tranquillement des Lieux sans aucune perturbation de la part du Bailleur ou de toute personne prétendant agir en tant qu'agent et/ou employés.

(d) Donner au Locataire une copie du contrat de location entièrement signé.

5. À CONDITION TOUJOURS ET IL EST CONVENU PAR LES DEUX PARTIES ce qui suit:

(a) Si le loyer ou une partie de celui-ci est en retard pendant une période de trois mois (3 mois) après la date à laquelle le loyer aurait dû être payé ou s'il y a une violation de l'une des conditions de ce contrat par le Locataire, ALORS, dans ce cas, il sera licite pour le Bailleur de reprendre possession des lieux et de résilier la location sans préavis. Le Bailleur peut également faire valoir d'autres droits prévus par la loi.

(b) Toute révision du loyer convenu sera donnée par écrit. Tout avis en vertu de ce contrat sera considéré comme suffisamment servi s'il est laissé à l'adresse fournie par le Locataire ou aux Lieux.

(c) Tout avis en vertu de ce contrat sera écrit et sera livré par écrit à:

Le Bailleur: _____
_____ (Adresse)

Le Locataire: _____
_____ (Adresse)

6. DROIT APPLICABLE ET RÉOLUTION DES LITIGES

(a) Ce contrat sera interprété conformément aux lois de l'Ouganda.

(b) Si un différend, une controverse ou une réclamation concernant l'exécution ou la mise en œuvre de ce contrat survient, il sera réglé de manière équitable et consensuelle.

(c) If the dispute cannot be settled within thirty (30) days after receipt of the other Party's request for such fair and agreeable settlement, the Parties shall refer the dispute to mediation.

(d) The mediation shall be conducted before the Local Council Chairperson of the area where the premises is located.

(e) In the event that no fair and agreeable agreement is reached, the Parties may resort to courts of law for dispute resolution.

7. TERMINATION

(a) The tenancy may be terminated by either party giving to the other _____ weeks/months(s) notice in writing of his/her desire to terminate the tenancy.

(b) Any breach of part or all of this agreement shall entitle the aggrieved Party to terminate the agreement, and the same shall be communicated to the other Party in writing.

8. AMENDMENTS/VARIATION

(a) Any amendments/variations to this agreement must be in writing and agreed upon by both Parties.

IN WITNESS WHEREOF, the Parties hereto have signed on the day, month and year mentioned above.

Signed by the Said:

LANDLORD/ BAILLEUR

NAME/NOM

In the presence of/ En présence de

WITNESS/TÉMOIN

NAME/NOM

TENANT/LOCATAIRE

NAME/NOM

In the presence of/ En présence de

WITNESS/ TÉMOIN

NAME/ NOM

All in the presence of/ Le tout en présence de

WITNESS/TÉMOIN

NAME/NOM

(c) Si le différend ne peut être réglé dans les trente (30) jours suivant la réception de la demande de l'autre Partie pour un tel règlement équitable et consensuel, les Parties se référeront le différend à la médiation.

(d) La médiation sera conduite devant le Président du Conseil local de la zone où les lieux sont situés.

(e) En cas d'absence d'accord équitable et consensuel, les Parties peuvent recourir aux tribunaux de justice pour la résolution des litiges.

7. RÉSILIATION

(a) La location peut être résiliée par l'une ou l'autre des parties en donnant à l'autre _____ semaines/mois(s) de préavis écrit de son désir de résilier la location.

(b) Toute violation partielle ou totale de ce contrat donnera à la Partie lésée le droit de résilier le contrat, et celle-ci sera communiquée à l'autre Partie par écrit.

8. AMENDEMENTS/VARIATIONS

(a) Tout amendement/variation à ce contrat doit être fait par écrit et convenu par les deux Parties.

EN FOI DE QUOI, les Parties aux présentes ont signé le jour, le mois et l'année mentionnés ci-dessus.

Signé par ledit:

SIGNATURE

SIGNATURE

SIGNATURE

SIGNATURE

SIGNATURE